



UPU | UNION
POSTALE
UNIVERSELLE

Berne, le 21 novembre 2011
Circulaire du Bureau international

220

Ouganda – Message dénonçant
des émissions de timbres illicites

Madame, Monsieur,

Posta Uganda, l'opérateur désigné de l'OUGANDA, me prie de communiquer aux Pays-membres de l'UPU ce qui suit:

«Posta Uganda a constaté avec regret que des émissions de timbres illicites sont vendues, au nom de l'Ouganda, sur deux sites Internet basés en Europe de l'Est.

Uganda Post Limited a comparé et recoupé ces timbres avec les stocks connus de ses timbres-poste au Stamp Supply Center and Stamp Bureau, et il est clairement apparu que ces timbres ne viennent pas d'Uganda Post Limited. En outre, les tarifs auxquels ces timbres sont vendus en dollars des Etats-Unis sont bien supérieurs à la valeur faciale en shillings ougandais.

Conformément aux chiffres 7.2 et 7.4 de la recommandation C 26/2008 (Code de déontologie philatélique à l'usage des Pays-membres de l'Union) du 24^e Congrès de l'UPU, Uganda Post Limited souhaite condamner de la manière la plus ferme possible ces émissions de timbres.»

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

K.J.S. McKeown
Directeur du développement des marchés